



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES  
CONCERTES DE MOLIETS ET MAÂ**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à l'approbation d'un avenant au lot n° 7 « Désamiantage » du  
marché de travaux de réfection de façade, mise en conformité et sécurité  
des différentes installations au Golf de Moliets-et-Maâ**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de  
Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au  
Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat  
Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour  
la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station  
touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 9 relatif aux travaux de réfection de la façade Est et à la mise en  
conformité et sécurité de différentes installations du golf de Moliets et son avenant,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 24 janvier 2023 relative à  
l'attribution de sept lots du marché de travaux de réfection de façade, mise en conformité et  
sécurité des différentes installations au Golf de Moliets-et-Maâ, dont le lot n° 7  
« Désamiantage » à l'entreprise AI France pour un montant de 16 000,00 € HT,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires dans le cadre de la  
mission de désamiantage de l'opération de création d'une verrière et de modification d'une  
issue de secours au Club House du golf de Moliets,

VU la proposition de la SATEL en date du 1<sup>er</sup> mars 2023,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant au  
marché de services, attribué à la SASU AI France, dont le siège est situé ZI Les Pignès à  
MAZERES (09270), selon les caractéristiques suivantes :
  - Avenant au marché de travaux :
    - **Objet des prestations supplémentaires** : rédaction d'un avenant au plan  
de retrait, réalisation de travaux de découpes supplémentaires de poteaux et  
de parois murales et évacuation et traitement des déchets
    - **Montant de la plus-value financière** : 7 700,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer pour le marché susvisé  
l'avenant et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **7 MAR. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON